

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-07

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à Jérôme BERTHALON - LEJEUNE Laurent à Philippe BOISSET

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : TARIFS VENTE BOISSONS - REGIE ACTIVITES PLEINE NATURE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de vendre des boissons au chalet « Accueil site nordique » en appliquant les tarifs suivants :

- Café : 1.50€
- Thé : 1.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Adopte les tarifs proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour l'expédition et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
Secrétaire adjoint au Maire.